La délégation de pouvoirs

Nathalie Giroudet-Demay,
avocate au barreau de Paris

En raison du pouvoir d'administration générale dont il dispose, le dirigeant est responsable des infractions à la législation sociale et à la réglementation économique commises dans l'entreprise, soit par lui-même, soit par ses salariés. Toutefois, il peut s'exonérer de cette responsabilité pénale s'il justifie avoir délégué ses pouvoirs à un salarié compétent.

Par plusieurs arrêts, la Cour de cassation a indiqué que « dans tous les cas où la loi n'en dispose pas autrement, le chef d'entreprise a la faculté de déléguer ses pouvoirs et d'être ainsi exonéré de sa responsabilité pénale pour les infractions auxquelles il n'a pas pris part » (Crim., 11 mars 1993, n° 91-80.598).

La jurisprudence reconnaît la possibilité d'utiliser ce mécanisme dans les domaines de la revente à perte, de la publicité trompeuse, de l'embauche, du licenciement, de la durée du travail, de l'hygiène et de la sécurité...

La délégation de pouvoirs doit respecter quatre conditions cumulatives :

– être expresse, sans être obligatoirement écrite (Soc., 18 novembre 2003, n° 01-43.608 ; Soc., 6 juillet 2004, n° 02-43.322, RJS 2004 n° 1127) ;

– être précise. Trois délégations délivrées le même jour dans les mêmes termes à trois salariés différents ont été jugées inopposables (Crim., 13 février 2001, n° 00-83.038 ; Dr. soc. 2001, p. 664) ;

– être effective : le délégataire doit réellement être en mesure d'exercer sa mission en termes de compétences techniques et juridiques, de pouvoir de commandement et de moyens matériels et financiers (Soc., 21 novembre 2000, n° 98-45.420 : TPS 2000, comm. 6) ;

– être acceptée par le délégataire.

La charge de la preuve de l'existence et du contenu de la délégation de pouvoirs pesant sur le dirigeant, il est conseillé d'établir un écrit formalisant précisément la nature des fonctions déléguées. L'acte ne peut pas avoir pour objet de transférer au délégataire l'ensemble des attributions du chef d'entreprise. En outre, celui-ci doit être dans l'impossibilité d'exercer une surveillance personnelle sur tous les secteurs d'activité développés dans l'entreprise : plus l'entreprise est petite, plus les tribunaux sont réticents à valider la délégation.

Il n'existe pas de modèle unique de délégation de pouvoirs pour couvrir toutes les situations : il faut tenir compte de la nature des responsabilités effectivement déléguées, des fonctions exercées par le salarié délégataire, de la taille de l'entreprise et de son organisation... Sous ces réserves, la trame présentée ci-dessus peut être utilisée. ■

Exemple de lettre de délégation de pouvoirs

Je soussigné, M./M^me^ ....., agissant en qualité de ..... *(gérant, président du conseil d'administration...)*, de la société ..... dont le siège social est à ..... délègue, par la présente, à M./M^me^ ..... occupant à ce jour les fonctions de ..... qui les accepte, mes pouvoirs de contrôle, de direction et de discipline, en vue d'assurer et de faire assurer le respect des opérations suivantes dont il/elle a la charge : .....

La dimension actuelle de notre entreprise et ses perspectives de développement à court terme *(à détailler)*, ne me permettent plus d'exercer personnellement le contrôle de l'ensemble de nos activités en ce qui concerne le respect des dispositions réglementaires devant s'appliquer dans le domaine ..... *(social/économique)*.

La présente délégation de pouvoirs est établie pour une durée de ..... commençant à courir le ..... pour se terminer le ..... *(dates exactes)*.

Pour exercer ses fonctions, M./M^me^ ..... a notamment à sa disposition un recueil de toutes les obligations légales et réglementaires concernant ses fonctions et reconnaît disposer des compétences techniques et juridiques, des pouvoirs et des moyens nécessaires pour les assurer.

Par ailleurs, M./M^me^ ..... reconnaît expressément avoir été clairement informé(e) du risque pénal qu'il/elle encourt personnellement en raison de cette délégation de pouvoirs en cas d'infractions survenues dans l'exercice de ses fonctions, que ces infractions soient commises par lui/elle-même ou par un membre du personnel placé sous son contrôle et son autorité, sachant qu'il/elle est autorisé(e) à prendre toutes mesures pour s'assurer que les obligations découlant de son activité seront observées et respectées.

Fait le ....., à ..... en double exemplaire
(signature + nom et prénom des signataires)

Le dirigeant Le délégataire

Mention manuscrite ajoutée par le délégataire :
« Bon pour acceptation de délégation de pouvoirs ».